

# RÈGLEMENT

## « Entre rives et rêves » 8<sup>ème</sup> édition

Parcours artistique le long des berges du Canal de Jouy de Montigny-lès-Metz  
Organisé par l'association ART'MU et la Municipalité de Montigny-lès-Metz

**Dimanche 11 juin 2023 de 10 à 19h**

**Présentation :** « Entre rives et rêves » est une manifestation biennale visant à mettre en relation directe artistes et public dans le cadre convivial d'un parcours artistique en plein où les oeuvres doivent être présentées et si possible conçues en fonction du lieu de la manifestation (ancien chemin de halage du canal, bordé d'arbres sur une partie du parcours, pont, canal et sa rive...).

Cette manifestation est **gratuite** aussi bien pour les artistes que pour le public.

Elle est ouverte aux artistes individuels mais également aux associations, **écoles** et autres établissements etc.

Si la vente de quelques oeuvres survient parfois, ce n'est pas l'objectif poursuivi. Il s'agit bien davantage d'une animation, d'une rencontre, d'une performance....

*Des photographies d'éditions précédentes sont visibles sur le site <https://art-mu.fr>*

**Lieu :** le long du chemin en berge sud du canal dit « de Jouy » à Montigny-lès-Metz, de part et d'autre du pont des bateliers, depuis le niveau de l'entrée du tennis-club rue du Canal jusqu'au droit de la rue du Fossé (*susceptible d'être raccourci selon le nombre de participants*)

**Thème retenu en 2023 « Tot'M »** Le totem, dans son sens premier (*animal ou végétal ancêtre d'un individu ou d'un groupe*) mais aussi, naturellement, dans ses sens secondaires et/ou dérivés, notamment les structures verticales que chacun a à l'esprit en entendant ce mot...

**Type d'oeuvres :** Tout est permis (ou presque !), peinture, sculpture, photographie, installation au sol, sur l'eau, dans les airs, arrimés à un support naturel (arbre, buisson...), installation éphémère...

**Dimension et nombre d'oeuvres :** aucune limite, en sachant que vous êtes responsable du transport, de l'installation sur place, de la sécurité et de la surveillance (cf ci-après). Nous vous invitons à créer des grands formats adaptés à cet espace et à proposer des pièces inédites.

*Attention cependant, les oeuvres ne doivent pas gêner la circulation sur le chemin de halage qui est très fréquenté à cette période notamment le matin par de nombreux sportifs.*

**Présentation des oeuvres :** pas de présentation classique sur table ou par simple accrochage de cadres (tableaux, photographies) : la nature et la scénographie de chaque oeuvre doit traduire une adaptation au thème et au lieu

Un cartel avec le nom de chaque artiste sera prévu par l'organisation. Par contre chaque participant gère l'affichage éventuel (conseillé) du nom de ses oeuvres.

**Aucun prix ne doit être affiché.** Les transactions éventuelles sont de la responsabilité unique de l'artiste concerné, notamment vis-à-vis des services fiscaux.

**Accrochage collectif au Pont des Bateliers :** des tubes décorés de couleurs vives, peuvent être réalisés par les participants volontaires pour être accrochés à la rambarde du pont.

**Inscription :** bulletin d'inscription disponible sur le site internet Art'Mu [https://art-mu.fr/?page\\_id=158](https://art-mu.fr/?page_id=158) à renvoyer **avant le 1er juin**.

Pas de sélection préalable mais l'association Art'Mu se réserve le droit de renvoyer tout exposant qui ne respecterait pas le présent règlement. En cas de doute envoyer des photos au préalable ou en apporter lors de la réunion sur site.

**Réunion préalable sur site** : pour répartition des emplacements au mieux selon les contraintes et souhaits de chacun tout en assurant une scénographie globale : **Jeudi 8 juin à 18 h** au Pont des Bateliers, en bas de la rue des Couvents à Montigny. Présence souhaitée de chaque artiste exposant mais si non possible, transmettre ses souhaits à un autre artiste ou à l'organisation.

**Installation dès 7h**, (tout doit être en place pour 10h).

**Vernissage** : Nous prévoyons d'inviter les élus et autres personnalités vers 10h pour cheminer sur le parcours (« vernissage » suivi d'un pot auquel sont invités les artistes participants).

**Repas** : chaque artiste gère son repas (pique-nique conseillé), de même que ses chaises, parasol éventuel etc... Des toilettes sont mises à notre disposition au centre sportif proche.

**Démontage à partir de 19h** (les participants s'engagent à ne pas démonter leur(s) oeuvre(s) plus tôt sauf événement particulier (météo notamment) entraînant une décision d'abrégé la manifestation).

**Les artistes sont seuls responsables de leurs œuvres (tout au long de la journée) et de leur installation.**

Notre assureur, la Maif refuse d'assurer cette manifestation en plein air, par conséquent aucune réclamation ne pourra être faite auprès de l'association en cas de dommages ou vol, c'est à vous d'être assurés et d'assurer la surveillance de vos œuvres.

L'installation doit se faire dans le respect du site et de la nature (pas de dégât aux arbres et autre végétation, ni au sol ou à l'eau, laisser propre en quittant les lieux) et dans le respect des normes de sécurité (arrimage des œuvres flottantes, suspendues, laisser libre les chemins et passages).

Attention : le thème de cette année conduira probablement à la réalisation par les participants d'un certain nombre d'œuvres en hauteur, veillez bien à assurer la stabilité de celles-ci et ce quelque soit les conditions météorologiques (orage avec vent par exemple).

Les installations sur ou dans le canal proprement dit doivent être indiquées sur le bulletin d'inscription (déclaration auprès du Service de la navigation)

Cette manifestation est susceptible d'être annulée en raison de la pandémie... de la météo ou autre cas de force majeure !

**Droit à l'image** : Les artistes participants acceptent d'être photographiés ainsi que leurs œuvres. L'association Art'Mu pourra utiliser ces photographies pour sa communication et notamment sur son site internet et ses réseaux sociaux (Instagram), elle n'en fera aucun usage commercial.

**Contrat républicain** : l'association Art'Mu bénéficiant d'aides de la part de la municipalité de Montigny-lès-Metz, elle a signé un contrat républicain (disponible sur notre site internet) que les participants s'engagent à respecter.

Merci de votre compréhension.

*Les dernières éditions furent très agréables et conviviales, à la rencontre d'un public de promeneurs, sportifs, familles et, également, de connaisseurs.*

**Et maintenant à vos Tot'M !**

**Contact et envoi du bulletin d'inscription:** [contact@art-mu.fr](mailto:contact@art-mu.fr)

Inscriptions artistes : Matte Jean-Luc : 06 81 52 81 49

<https://art-mu.fr>